



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel administratif et technique

Question écrite n° 48669

Texte de la question

M. François Loos attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la mise en place d'une structure de police urbaine de sécurité par le recrutement nécessaire de personnels des services actifs de la police nationale. Or, une partie non négligeable de policiers est actuellement assignée à des tâches exclusivement administratives et ne se retrouve donc pas sur la voie publique. Aussi, semble-t-il nécessaire de recruter un nombre important de personnels administratifs, techniques et scientifiques qui seraient à même de remplacer avec compétence les policiers actuellement sur ces postes. Il aimerait connaître les mesures qu'il compte prendre en ce domaine.

Texte de la réponse

Conformément aux orientations fixées lors du colloque de Villepinte, le conseil de sécurité intérieure du 27 janvier 1999 a préconisé de renforcer la présence effective sur la voie publique des fonctionnaires actifs de la police nationale, afin de garantir les conditions d'une sécurité optimale pour l'ensemble des citoyens. Cette priorité a été réaffirmée et précisée par le conseil de sécurité intérieure du 9 décembre 1999, qui, relevant que 1 200 fonctionnaires actifs de la police nationale ont déjà été affectés dans les circonscriptions les plus difficiles des vingt-six départements où la délinquance est la plus forte, a décidé d'amplifier et d'intensifier l'engagement du Gouvernement en ce sens. La police de proximité, en cours de généralisation, exige aussi une forte mobilisation des personnels actifs. Cet objectif peut être atteint selon plusieurs modalités. Un premier type d'action consiste, comme le rappelle l'honorable parlementaire, à opérer une nouvelle répartition des tâches de manière à réaffecter sur des fonctions opérationnelles des fonctionnaires actifs de la police nationale exerçant des missions de nature administrative ou technique. Après le recrutement exceptionnel de 1 000 gardiens de la paix en surnombre et la création de 100 postes de personnels techniques et scientifiques en 2000, ce sont encore 800 emplois administratifs, techniques et scientifiques qui seront créés en 2001, parmi lesquels des ingénieurs et informaticiens. Ces emplois sont créés sous la condition que des personnels actifs de police occupant des emplois administratifs soient réaffectés dans des emplois de voie publique. Cette réorientation sera effectuée en tenant compte des situations individuelles. En vue de renforcer la disponibilité de la police nationale en moyens opérationnels et notamment la présence policière sur le terrain, le ministère de l'intérieur s'est engagé de manière résolue dans une démarche visant à poursuivre l'externalisation de certaines tâches telles que la réparation automobile et la maintenance informatique. Des crédits de fonctionnement sont d'ailleurs prévus à cet effet pour 2001. La mise en oeuvre de ce processus, qui concernera plusieurs centaines d'emplois de personnels actifs, contribuera à poursuivre le mouvement de réaffectation des fonctionnaires de la police nationale et en particulier de ceux qui appartiennent au corps de maîtrise et d'application, dans la police de proximité. La fidélisation des forces mobiles ira dans le même sens. D'une manière générale, le ministre de l'intérieur donne la priorité, toutes les fois que cela est possible, au retour à des missions opérationnelles des fonctionnaires actifs, ceux-ci ayant vocation à être remplacés dans des tâches de soutien logistique qu'ils assurent actuellement par les fonctionnaires administratifs ou techniques.

Données clés

Auteur : [M. François Loos](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48669

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 10 juillet 2000, page 4106

Réponse publiée le : 5 mars 2001, page 1422